

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

Séance du 03 avril 2025

DATE DE
CONVOCAATION

28 MARS 2025

DATE DE PUBLICATION

15 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 17

Votants 24

Séance du 03 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Laëtitia LEGRAND, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS, Robin QUEVILLART

Procurations : Madame Dorothee BERTRAND à Monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur Frédéric DUBUS à Monsieur Michel DEHAENE
Monsieur Dimitri DUQUENNE à Monsieur Yves COLPAERT
Monsieur Michaël PARENT à Madame Véronique VANMEENEN
Monsieur Olivier SABRE à Madame Laëtitia LEGRAND
Madame Louise SAINTENOY - CAMPAGNE à Madame Brigitte CAMPAGNE
Madame Arlette VERHELLE à Madame Monique DUHAYON

Absents : Madame Isabelle LEMAIRE OREC, Monsieur Bruno WILLERON, Monsieur Jimmy MASSON, Madame Alexandra LEGRAND, Madame Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Madame Francine MOURIKS

Délibération n°19/65 – 04/2025

Objet de la délibération : Budget primitif 2025 – Fixation des taux de fiscalité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28/12/2019 de finances pour 2020 sur la refonte de la fiscalité locale et sur la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) ;

Vu l'état de notification n° 1259 COM transmis par les services fiscaux ;

Vu les bases d'impositions prévisionnelles pour l'année 2025 ;

Exposé des motifs :

Pour l'année 2024, le Conseil municipal a décidé d'appliquer les taux de fiscalité suivants :

- ✓ 36,73 % pour la TFPB (Taxe Foncière sur Propriétés Bâties)
- ✓ 52,02 % pour la TFPNB (Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties)
- ✓ 20,68 % pour la THRS/LV (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants)

Le Conseil municipal est invité à fixer les taux de fiscalité pour 2025 et d'appliquer les mêmes taux que ceux de l'année 2024,

Objet de la délibération : Budget primitif 2025 – Fixation des taux de fiscalité

En effet, il est rappelé que la municipalité de la ville d'Estaires s'est engagée à ne pas augmenter les taux d'imposition sur toute la durée du mandat et ce jusqu'en 2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la **majorité** avec **22 voix « POUR »** et **2 « CONTRE »** (Véronique VANMEENEN, Michaël PARENT) :

➤ **de fixer** les taux de fiscalité pour 2025 de la manière suivante :

- 36,73 % pour la TFPB (Taxe Foncière sur Propriétés Bâties)
- 52,02 % pour la TFPNB (Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties)
- 20,68 % pour la THRS/LV (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants)

	Base d'imposition prévisionnelle 2025	Taux 2025	Produit prévisionnel 2025
TFPB	5 082 000	36,73 %	1 866 619 €
TFPNB	139 000	52,02 %	72 308 €
THRS/LV	145 800	20,68 %	30 151 €
			1 969 078 €

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance
Francine MOURIKS



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 15 AVR. 2025

Publié ou notifié le 15 AVR. 2025

Le Maire,
Bruno FICHEUX

